



HAL
open science

La précaution, l'éthique et la structure de l'action

Emmanuel Picavet, Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Emmanuel Picavet, Caroline Guibet Lafaye. La précaution, l'éthique et la structure de l'action. Revue de Métaphysique et de Morale, 2012, 4, p. 593-609. hal-00922138

HAL Id: hal-00922138

<https://hal.science/hal-00922138v1>

Submitted on 6 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel Picavet (université de Franche-Comté)

Caroline Guibet Lafaye (CNRS, Paris)

Projet CEEI (PRES Bourgogne/ Franche-Comté).

La précaution, l'éthique et la structure de l'action¹

Résumé

Le principe de précaution engage les rapports entre la connaissance, les risques et l'action. Appréhendé d'un point de vue simultanément éthique et politique, il pose également un défi aux institutions et au public pour ce qui est de sa mobilisation dans le débat et de sa mise en œuvre dans l'action, en tant que principe possédant une portée générale. L'article propose une description des problèmes que pose la mise en œuvre de ce principe. Cette description est relayée par un effort d'appréciation du nouveau rôle dévolu à l'organisation de la délibération autour des enjeux éthiques et des risques acceptables.

Abstract

With the precautionary principle, knowledge, risk assessment and action come together. Considered from an ethical and political point of view, this encompassing principle is a challenge for institutions and the general public, both in debates and when it comes to acting upon it in concrete settings. In this contribution, we attempt to describe the problems of its implementation. With a view to the ethical

¹ Le texte a bénéficié des remarques des participants au séminaire de la Sorbonne (université René Descartes), « Controverses environnementales sur le principe de précaution », à l'occasion de la présentation d'une première version. Il a également bénéficié des commentaires écrits d'Arnaud Macé, que nous remercions. Nos recherches dans le domaine ont été soutenues par les projets SITEXPART (PRES Paris-Centre Universités, universités René Descartes et Panthéon-Sorbonne) et CEEI (PRES Bourgogne/Franche-Comté et université de Franche-Comté).

problems at stake, this leads us to an effort to better appreciate the renewed attention paid to the setup of deliberation about critical ethical issues and the level of acceptable risks.

1. Introduction

Le recours à des principes éthiques dans l'action a la vertu de donner des repères ou une orientation pour des plans d'action inévitablement sujets à révision, en raison de leur inscription dans le flux des événements. Le principe de précaution, en particulier, est une référence mobilisable par des agents affrontant une succession de circonstances, évoluant d'une manière incertaine. En tant que principe pratique, il doit être rapporté à la structure de l'action et de la délibération.

Le principe de précaution est un principe qui a d'emblée été formulé comme un principe éthique², devant soutenir notre prise de responsabilité face à l'avenir de l'humanité et de son environnement, dans un souci particulier pour les générations futures. Or, la manière de mobiliser un principe général de ce genre et d'étayer cette mise en œuvre par des éléments factuels est sujette à fluctuation (v. Godard 2005 ; Martin 2005). Cette variabilité s'explique parce qu'en présence de risques potentiels ou avérés, la mobilisation des données empiriques ne peut pas bénéficier de seuils de fiabilité clairement identifiables qui garantiraient la pertinence des stratégies que l'on adopte (Henry et Henry 2004). L'argumentation et le discernement interviennent nécessairement, lorsque nous jugeons que les actions entreprises sont raisonnables ou appropriées au regard des risques encourus.

Les espoirs que l'on place dans le principe de précaution suggèrent que l'invocation de ce principe est capable de nous aider à ne pas nous tromper dans l'argumentation et le discernement, face à des situations complexes. Peut-on dire pour autant qu'il y ait un ancrage suffisant du principe de précaution dans la structure même de l'action et de la délibération, en sorte que le principe traduise adéquatement une exigence de rationalité dans la délibération et dans l'action résultante ? Cette interrogation s'impose en raison du caractère général de ce principe, dont la pertinence ne se limite pas à un champ d'action particulier. Pour aborder le problème, nous verrons qu'il convient notamment de prêter attention au rôle dévolu à l'expertise et au dialogue.

² C'est à ce titre que le principe tire son origine de l'éthique déontologique. Voir Hans Jonas, *Das Prinzip Verantwortung* (Francfort, Insel Verlag, 1979), tr. fr. J. Greisch, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.

2. Difficultés constitutives de la prescription pour le futur

a) Grands défis collectifs et instances de décision

Le principe de précaution engage profondément l'action collective, non pas seulement parce qu'il concerne la société, mais aussi parce qu'il enveloppe le concours de différentes instances de décision, éventuellement peu ou mal reliées entre elles, alors même que les enjeux sont communs (Plaud et Zielinska 2010). Ces différentes instances peuvent exprimer des réticences dissemblables ou agir en vue de buts distincts (par exemple, d'une part, un objectif de développement industriel pour une entreprise et, d'autre part, pour une collectivité locale, le souci prioritaire de la réponse aux inquiétudes de la population la plus directement concernée). Or ce défaut d'alignement n'est pas sans conséquence pour la manière de mettre en œuvre un souci de précaution dans la délibération. Ainsi lorsqu'on s'intéresse à l'organisation de l'expertise et du dialogue, on ne peut esquiver le problème de la prise en compte de préoccupations divergentes : du fait même de l'existence de divergences, ce problème émerge inévitablement dans la délibération collective.

Pourtant le principe de précaution est souvent présenté en termes décisionnels d'une manière à peine démarquée de la décision individuelle. Conventionnellement, on fait comme si l'humanité en général, ou bien une nation *dans son ensemble*, affrontait la prise de décision dans le risque ou dans l'incertitude. Ce type de formulation apparaît fermement relié à une rhétorique des « grands problèmes » de l'humanité en général, tels que le problème de l'avenir énergétique ou celui du respect de l'environnement, ou encore celui du respect pour l'intégrité biologique de l'espèce humaine. On raisonne alors comme si la communauté de référence constituait un seul agent³.

Il s'agit, comme on le voit dans le discours de l'écologie politique, de favoriser la prise de conscience d'enjeux mondiaux. Dans certains cas, cette rhétorique permet d'attirer l'attention sur des problèmes réels qui appellent effectivement des efforts pour parvenir à des solutions. Tel est le cas pour des problèmes qui mettent en jeu des interactions fortes entre plusieurs groupes humains, mais pour lesquels la recherche active de solutions peut être négligée parce qu'il est facile pour chacun des groupes concernés (une région, une nation...) de reporter sur

³ Dans l'approche de Hans Jonas, la référence à l'humanité dans son ensemble était liée à la priorité, parmi les sources de responsabilité, de la préservation de la responsabilité elle-même : « [...] l'existence de l'homme a

d'autres, ou encore de reporter vers les générations futures, les mesures à prendre. Citons à titre d'exemples les problèmes de pollution ou de contribution au réchauffement climatique, liés à l'activité industrielle ou à la circulation automobile, dépassant le niveau local ou régional, ou encore des problèmes d'épuisement des ressources liés à un usage intensif. Autour de ces questions, les interdépendances sont très fortes mais la responsabilité spécifique d'un groupe humain ou d'une génération est difficile à établir.

De fait, ce n'est jamais l'humanité comme telle, pas même seulement la nation en tant que telle, qui prépare les décisions concrètes. Ces décisions s'enracinent aussi dans les choix qu'effectuent des personnalités et dans des enjeux dont se saisissent des groupes particuliers ou des partis politiques. L'interaction entre les groupes est alors déterminante, qu'elle prenne la forme du dialogue, de l'argumentation ou de la négociation (ou encore d'une combinaison de ces formes d'interaction), comme on le voit par exemple dans les politiques de précaution mises en œuvre face aux épidémies de grippe les plus inquiétantes. On s'aperçoit ici du caractère décisif de l'interaction entre les communautés scientifiques, l'Organisation Mondiale de la Santé et les gouvernements nationaux. Dans les interactions entre groupes au sujet des politiques de précaution, interviennent des préoccupations diverses et importantes, qu'il serait réducteur de rabattre sur le souci abstrait de la sauvegarde de l'humanité. Peuvent intervenir, par exemple, le souci cognitif (chez les scientifiques) de corriger la sous-estimation antérieure de certains risques ou bien encore, le souci politique – ou administratif – d'une démonstration de prudence dans l'action. Ainsi à propos de la comparaison entre les risques associés à l'autorisation des médicaments et les risques des maladies qu'ils soignent, le psychologue Jonathan Baron fait observer que la *Food and Drug Administration* des États-Unis d'Amérique a eu tendance, au cours des années 1990, à déplacer l'équilibre de la balance vers l'effet positif sur l'évolution des maladies (s'agissant de maladies graves) au détriment du poids accordé aux effets secondaires nocifs⁴. Cette tendance peut valoir comme une démonstration de prudence face aux ravages de certaines maladies. Néanmoins, cette approche peut être contestée par des scientifiques qui, à l'instar de J. Baron, militent pour une comparaison calculatoire des inconvénients et des bénéfices, sans se préoccuper spécialement ni de la lutte contre la maladie, ni de la lutte contre les effets secondaires.

toujours la priorité [...] la possibilité qu'il y ait de la responsabilité, est la responsabilité qui a la priorité absolue » (H. Jonas, *Le Principe responsabilité*, trad. citée, pp. 195-196).

b) Plans d'action et conditions contextuelles

L'exemple du médecin ou du maître de gymnase qui, dans *Le Politique* (295-296) de Platon, donne des instructions à ses disciples pour le choix de leur règle de vie en son absence (sur la base d'une estimation initiale de l'état des vents), peut servir à illustrer plusieurs points capitaux pour une pensée de la précaution dans la délibération et l'action. Il s'agit d'un personnage qui va partir en voyage et qui laisse ses instructions sous forme écrite pour pallier l'oubli éventuel de celles-ci. Le premier point à analyser est la liaison qui s'établit entre l'évolution des circonstances et la défiance vis-à-vis de choix qui engagent l'avenir d'une manière rigide :

« Mais si le médecin revenait après être resté en voyage moins longtemps qu'il ne prévoyait, est-ce qu'il n'oserait pas à ces instructions écrites en substituer d'autres, si ses malades se trouvaient dans des conditions meilleures par suite des vents ou de tout autre changement inopiné dans le cours ordinaire des saisons ? ou persisterait-il à croire que personne ne doit transgresser ses anciennes prescriptions, ni lui-même en ordonnant autre chose, ni ses malades en osant enfreindre les ordonnances écrites, comme si ces ordonnances étaient seules médicales et salutaires [...] ? » (trad. E. Chambry, Paris, Garnier Frères, 1969).

L'expérience de pensée platonicienne pose le problème de l'adaptation aux circonstances pour les plans d'action formulés à une date donnée et qui semblent optimaux à la date de leur formulation. Au vu de ce problème, c'est la rationalité même des plans d'action qui est compromise : quelle est leur valeur s'il faut les abandonner dès que les circonstances se modifient ? Intuitivement, cette valeur semble d'autant plus grande que les plans d'action permettent, tout en fixant une orientation initiale, de s'adapter progressivement aux circonstances que l'on apprend à connaître. Dans les recherches contemporaines, c'est tout le sens de la thématique de la « flexibilité » – ou de la limitation de l'« irréversibilité » – dans les choix intertemporels.

Dans les décisions qui engagent plusieurs périodes et donc un avenir partiellement inconnu, quant à ses conditions contextuelles (Lancry 1982 ; Jaffray 2002), on ne peut en effet manquer d'accorder une attention particulière à la flexibilité. On désigne par ce terme la capacité maintenue à répondre, par des choix d'options significatifs, à des informations

⁴ J. Baron, *Judgment Misguided. Intuition and Error in Public Decision Making*. New York et Oxford, Oxford University

supplémentaires, acquises au fil du temps, sur les conditions contextuelles, sur la structure du monde ou sur la nature et les propriétés (d'efficacité, de fiabilité, de sûreté, etc.) des moyens utilisables.

Tel qu'il a été formulé au « Sommet de la terre » de Rio, le principe de précaution exprime l'ambition d'une rationalité qui concerne l'acquisition et le traitement de l'information grâce aux efforts de recherche. Cette association entre l'acquisition d'information et l'irréversibilité a été particulièrement étudiée dans les contributions venues des sciences économiques, en ayant parfois recours aux outils de la programmation dynamique (v. Massé 1964). On peut mentionner l'« effet irréversibilité », établi indépendamment par Cl. Henry d'une part et par K.J. Arrow et A.C. Fisher, d'autre part, en 1974 (v. aussi Laffont 1991). Selon la synthèse qu'en offrait Jean-Jacques Laffont :

« [...] la décision optimale de première période avec la structure d'information la plus fine doit moins contraindre l'avenir que lorsque l'on dispose de la structure d'information la plus grossière. Il faut être plus « conservateur » si on doit beaucoup apprendre dans l'avenir ; il faut ménager les options de l'avenir [...] » (Laffont 1991, pp. 68-69 ; v. aussi Freixas et Laffont 1984).

De fait, le souci de précaution est fortement associé à la volonté de ne pas compromettre les chances futures de l'humanité, du point de vue de sa survie et de la qualité des conditions d'existence, en présence de risques (notamment technologiques) qui, s'ils se matérialisent, déterminent des évolutions irréversibles⁵.

L'information dont il est question dans les caractérisations de la précaution n'est pas seulement à envisager comme une variable générale susceptible d'accroissements ou de diminutions – ce que l'on vise dans des formules telles que « acquérir de l'information », « faire servir la science à une meilleure information », etc. Qualitativement, elle prend différentes formes et fait l'objet d'une construction sociale. Ce sont des processus sociaux (de classification, de description, de communication, etc.) qui rendent possible le fait de fonder l'action collective sur l'information disponible, avec un certain degré de précision. Ainsi, il y a lieu de s'intéresser à la nature de l'ouverture à l'information supplémentaire émergente (Guibet Lafaye et Picavet 2009, 2011) en considérant les processus sociaux sous-jacents qui

Press, 1998.

⁵ H. Jonas établissait ce lien notamment à propos des effets de l'énergie nucléaire sur notre environnement, tout en le complétant par la mention de la saisie nécessaire des interdépendances complexes : « En attendant que des certitudes résultant des projections soient disponibles ici – en particulier, compte tenu de l'irréversibilité de

jouent un rôle dans cette ouverture. Tel est le cas des dispositifs de veille scientifique et technologique, des modalités (telles que la facilité ou la difficulté d'accès, la gratuité ou non, la personnalisation ou non) de la diffusion de l'information en ligne et de l'« alerte » scientifique pour les professionnels concernés par un domaine d'étude, ou bien encore des dispositifs institutionnalisés de hiérarchisation et de structuration de l'information – par exemple dans l'*evidence based medicine* (*i.e.* la médecine fondée sur la crédibilité comparée des données factuelles), dont les principes épistémologiques sont analysés par Philippe Bizouarn (2003).

Le rôle crucial que joue la sélection de l'information dans les organisations a conduit certains auteurs à mettre en relief, au-delà du traitement des *data*, les *capta* qui résultent de la sélection, par les agents, de certaines informations dans la masse des données disponibles, selon un processus gouverné par leurs buts dans l'action intentionnelle⁶. L'acquisition progressive d'informations est consubstantielle à la construction sociale des plans d'action mais elle suscite une difficulté profonde pour l'action raisonnable étagée dans le temps et pour sa cohérence (Jaffray 2002). Bien souvent, il faut prévoir un plan d'action qui, pour avoir du sens et mener à des résultats profitables, doit s'étendre sur plusieurs périodes, respectivement associées à des étapes successives d'une seule et même démarche. Il y a là une occasion de se montrer rationnel. Or, il y a une autre occasion de se montrer rationnel, ou plutôt une série d'autres occasions, dans les décisions que l'on prend à chaque étape.

Cette dualité affecte les stratégies par lesquelles on entend faire preuve d'un souci de précaution. La réaction adéquate aux gains d'information est partie intégrante du souci de précaution. Or, toujours dans un esprit de « précaution », la rigidité des plans d'action ne doit pas être totale dès lors que l'acquisition d'information est susceptible d'affecter notre manière de rechercher des buts particulièrement importants – tels que l'évitement de risques très graves – et de prendre position collectivement face à l'irréversibilité de certains choix. Néanmoins, la réaction à l'acquisition progressive d'information est l'occasion de faire preuve de rationalité (autrement dit, d'agir de manière conséquente en se fondant sur les meilleures raisons disponibles), sans avoir la moindre certitude d'une coïncidence avec les orientations qui, initialement, semblaient les meilleures. Dès lors que des gains d'information sont attendus de période en période, il n'y a pas de cohérence assurée entre ces deux échelons de la

certaines des processus déclenchés – la prudence est la meilleure part du courage et elle est en tout cas un impératif de la responsabilité » (*Le Principe responsabilité*, trad. citée, p. 359-360).

⁶ Voir P. Checkland, « Soft Systems Methodology in Action: Participative Creation of an Information Strategy for an Acute Hospital », in J. Rosenhead et J. Mingers (dir.), *Rational Analysis for a Problematic World Revisited*, Chichester, John Wiley and Sons, 2001, p. 111.

rationalité pratique, ceci constituant le « problème de la cohérence temporelle » (ou de la cohérence en dynamique)⁷.

c) Règles et expertise

Le problème que pose le passage cité du *Politique* de Platon marque aussi une limite de l'expertise. Face à des flux d'informations largement imprévisibles ou non anticipés, l'expertise ne doit pas déboucher sur des prescriptions trop assurées. Elle doit respecter une marge d'incomplétude, d'ouverture à sa propre remise en cause. La question posée par Platon est celle de la rigidité : appliquer mécaniquement la règle, ce serait avoir une conduite indéfendable au vu des faits, lorsque ceux-ci (par exemple, l'état des vents) sont considérés en conjonction avec les critères acceptés de l'action (par exemple, avoir une règle de vie salubre).

Lorsque l'action, dans une démarche de précaution, peut s'appuyer sur l'expertise – éventuellement en la suscitant ou en lui donnant une orientation spécifique –, il faut s'interroger sur la capacité de l'instance de décision à remettre en cause, par le retour critique sur elle-même et par le dialogue organisé, les orientations et les critères qu'elle mobilise en même temps que les décisions qu'elle prend⁸. Faire la preuve de cette capacité, c'est en quelque sorte démontrer un souci de précaution réel à l'échelon procédural. On peut dire, si l'on est dans cette configuration, que la précaution s'exprime par l'ouverture maintenue à la critique, allant de pair avec la possibilité maintenue d'un changement de cap. À ce propos, on doit toutefois affronter un problème.

Pour que la réflexion et la participation jouent un rôle concret et « fassent une différence » dans la délibération, il faut, à tout le moins, que la planification de l'action collective soit suffisamment flexible, ouverte aux remaniements de par la nature même des choix que l'on accomplit. C'est pourquoi l'ouverture à la critique ne pousse pas dans la même direction que le souci d'un choix résolu, immunisé contre l'opportunisme. En effet, la sélection de décisions

⁷ La philosophie contemporaine, à la suite notamment des contributions de Michael Bratman (1987), David Gauthier (1988) et Edward McClennen (1990), développe cette difficulté avec un grand détail et a permis d'en mieux comprendre les enjeux pratiques et politiques. Une attention particulière s'est portée sur l'élément de rationalité qui peut exister dans des formes de « choix résolu », immunisées contre les révisions au gré des circonstances. Par ailleurs, les plans d'action ou les intentions qui engagent pour l'avenir jouent un rôle dans la coordination sociale (O. Roy 2008). Pourtant, la succession des occasions profitables de choix suscite bien une difficulté constante pour la théorie du choix rationnel.

⁸ Dans la philosophie contemporaine, de tels enjeux substantiels sont pris en charge notamment par les théories de la gouvernance réflexive (J. Lenoble et M. Maesschalck 2010) et par les études sur la manière appropriée, pour les décideurs, d'impliquer ou de susciter l'expertise (Feltz *et al.* 2007).

malaisément réversibles est le moyen de se « lier les mains », autrement dit, de s'engager dans des voies dont il sera difficile de sortir, fût-ce en réponse à des informations ou à des évaluations nouvelles. Si l'on veut tirer les avantages collectifs d'une grande prévisibilité des actions entreprises, il faut se prémunir contre l'opportunisme et se rendre sourd – par méthode en quelque sorte – aux sollicitations ancrées dans les changements contextuels ; une démarche sûre est alors l'engagement dans des directions marquées par un degré élevé d'irréversibilité. Une telle démarche compromet toutefois la capacité de s'adapter profitablement aux circonstances, même lorsque le dialogue et la critique s'épanouissent. À partir de ce raisonnement, on voit assez clairement qu'une interprétation essentiellement procédurale de la précaution est insuffisante. L'argument que nous venons de formuler s'oppose à une approche substantielle de la précaution, celle qui nous enjoint de nous méfier des irréversibilités, autrement dit, des choix qui engagent trop fortement l'avenir. L'opposition est en elle-même significative parce qu'elle indique les limites du triple souci d'adaptabilité dans la mise en œuvre des plans d'action, de réceptivité à l'information et d'ouverture à la critique. Faire preuve de précaution, ce ne peut être seulement encourager la recherche, le dialogue contradictoire et la critique au fil de l'action, même si ces éléments s'accompagnent de la résolution à en tenir compte dans l'adaptation progressive (ou la révision) des plans d'action. En effet, le processus d'adaptation risque d'être trop limité, trop peu significatif, si les premiers choix effectués engagent très fortement l'avenir.

3. Dialogue et précaution dans la délibération publique

a) La variabilité dans la mise en œuvre des principes

Dans l'expérience de pensée platonicienne précédemment évoquée, se dessine un aspect interpersonnel. En principe, les bénéficiaires du conseil sont en mesure de remettre en cause, de par l'information dont ils disposent pour leur propre compte, le conseil qui leur a été laissé. Cependant, la différence induite par la connaissance (non partagée) de l'art concerné, tout autant que la comparaison avec la politique qui est développée dans la suite du texte, suggèrent que ce n'est pas aux disciples (ou patients) de modifier de leur propre chef la règle qui leur est prescrite, même si les bénéficiaires du conseil sont normalement en mesure de réaliser que les conditions contextuelles évoluent, ce qui pourrait éveiller la critique face aux règles prescrites. Si l'on pense à des exemples du monde contemporain, il est clair que les règles prescrites restent soumises à la critique même dans le cas où leur légitimité politique est

très largement reconnue. La critique dépend en outre du point de vue particulier développé par chaque personne sur la base de sa propre information et de ses propres raisonnements.

Ainsi, en France, il est d'usage de présenter le « choix du nucléaire » (associant le nucléaire civil à la dissuasion stratégique) à la manière d'un choix du passé qui *doit* engager l'avenir : ce serait « le choix historique » de la France, le « legs » du Général de Gaulle, un engagement collectif de la Nation, etc. Il faudrait y voir une sorte de prescription, s'exprimant dans une règle d'action pour des choix s'étageant dans le temps, chaque génération devant alors « tenir son rôle » ou, selon une autre formulation courante, assumer sa responsabilité dans l'histoire de la Nation. Pourtant, les citoyens disposent d'informations très riches et peuvent parfaitement développer – et exprimer – un point de vue critique sur cette manière d'engagement collectif à travers le temps.

On ne peut manquer de remarquer l'importance des tâches d'interprétation, dans la formulation et dans la mise en œuvre (à propos de cas précis) des principes généraux, guidant l'action collective. Il en va ainsi pour les principes d'équité, d'efficacité, de respect des droits, d'intérêt collectif, mais aussi pour le principe de précaution. Lorsqu'on met en relief l'intérêt du principe de précaution pour l'action collective, pour l'initiative politique ou pour la législation, l'ambition est d'en faire la clé d'une certaine forme d'action « par principe », dans laquelle il ne s'agit pas simplement de faire preuve de précaution au cas par cas, mais de mettre en œuvre un principe général.

De la sorte, un lien se trouve établi entre des décisions inscrites dans des contextes divers, ce qui ne serait pas le cas si la conduite était opportuniste. La mise en œuvre du principe de précaution dans chaque situation appelle cependant un effort de qualification de la situation au regard des catégories mobilisées dans l'énoncé de ce principe. Ce qui se joue alors est, simultanément, son interprétation. En effet, l'appliquer de telle ou telle manière dans un cas particulier – alors que l'appliquer d'une autre manière eût été concevable – revient à faire des choix quant à son interprétation. Pour cette raison, l'interprétation du principe de référence est susceptible de fluctuer au gré des circonstances, au nom de motifs issus de l'adaptation au contexte⁹.

Cette menace de fluctuation mal contrôlée a pu alimenter certaines discussions du « risque éthique » et de la nécessité corrélative d'une « précaution éthique » – pour reprendre

⁹ Les juristes ont souligné ce problème : « On pressent [...] qu'à se caler sur le progrès scientifique, la loi risque de ne plus être gravée que dans du sable et conçue de manière à satisfaire les seuls intérêts, aléatoires cependant, d'une communauté scientifique pourtant divisée. La prise en charge de l'éthique par le droit, chaque fois que l'on avance des thérapeutiques, semble donc déficiente [...] » (Bellivier *et al.*, 2006, p. 288). Sur l'opportunisme et le rapport à la nouveauté, nous nous permettons de renvoyer à : Guibet Lafaye et Picavet, 2009, 2011.

l'expression de Christine Noiville¹⁰ – dès lors que les modalités concrètes de la mobilisation des principes paraissent insuffisamment assurées ou trop peu définies. Il s'agit alors de se prémunir contre les risques d'entraînement, dans le feu de l'action politique, vers des solutions ou des approches nettement problématiques du point de vue de l'éthique.

Cette pluralité et l'importance qu'elle revêt pour la délibération collective justifient conjointement un effort pour neutraliser l'incidence des biais interprétatifs qui peuvent être liés à des ambitions, à des intérêts et aussi tout simplement à la familiarité avec certains enjeux pratiques régulièrement rencontrés. Le problème se pose aussi pour le principe de précaution lui-même, dont l'interprétation risque d'être incertaine ou évolutive, au point de faire craindre qu'on ne le vide de toute substance, au gré des transactions sociales dans lesquelles le principe est supposé jouer un rôle.

b) Le dialogue et la prescription pour le futur

Dans la manière collective d'affronter les risques et l'incertitude sur la base d'un savoir incomplet, l'expertise et le conseil jouent un rôle majeur. Ils posent cependant des problèmes. Nous songeons en particulier à ceux qui sont liés aux différences d'information et à ceux qui concernent l'effort pour parvenir à des règles relativement générales, alors même que ces règles devront être mobilisées dans des circonstances que l'on ne peut pas intégralement prévoir et, en conséquence, d'une manière qui ne donnera pas toujours les meilleurs résultats. À première vue, on pourrait tenir pour évident que l'avis des personnes les mieux informées (experts, spécialistes, scientifiques...) devrait toujours intervenir en première ligne, voire d'une manière exclusive, lorsqu'il s'agit d'éclairer les décisions à prendre dans un esprit de précaution. Or, nous devons constater qu'aujourd'hui, ce schéma simple est profondément remis en cause. Pour le dire en peu de mots, confier son sort aux experts est décrit, pour la société dans son ensemble, comme une attitude manquant de prudence.

Dorénavant, la présence et l'implication de personnes non spécialistes sont largement perçues comme des éléments de précaution face à l'incertitude, et spécialement face au type d'incertitude qu'introduisent (ou accentuent) les développements des techniques. On estime, typiquement, qu'il serait imprudent de s'en remettre d'une manière par trop exclusive aux seuls spécialistes. En particulier, pour les raisons suivantes, bien exprimées par exemple en France à l'occasion des « États généraux de la bioéthique » en 2009.

¹⁰ Noiville, 2000, p. 139 ; également Picavet 2003.

En premier lieu, on estime que spécialistes et non-spécialistes ont des intérêts partagés du fait de leur commune exposition aux risques qui peuvent naître des activités des spécialistes. Les non-spécialistes sont concernés, à l'égal de toute autre personne par les risques sur lesquels il s'agit de se prononcer, même lorsque le sujet est scientifiquement ou techniquement complexe. Par exemple, dans les États généraux de la bioéthique, à propos de l'évolution de la législation française en la matière, il est plusieurs fois souligné que c'est l'affaire de tous et que chacun est concerné. De ce point de vue, on peut dire que l'élaboration des stratégies relevant du principe de précaution doit – et, dans les faits, se trouve appelée à – s'appuyer sur l'ensemble des jugements qui s'expriment dans la société. De plus, la manière d'être affecté varie d'un individu à l'autre et ces variations peuvent être intéressantes pour le débat public : il n'y a aucune raison de s'en tenir uniquement au témoignage ou à l'avis des plus compétents.

En second lieu, certains risques technologiques et sociétaux apparaissent liés aux initiatives de personnes ou de groupes qui peuvent être portés à des excès du fait de leurs intérêts scientifiques, de leur spécialité technique, voire de leurs intérêts en termes de carrière. C'est pourquoi l'on en vient à demander une sorte de neutralisation du poids prédominant habituellement reconnu aux avis d'experts. Ainsi, dans les États généraux de la bioéthique, le point de vue « spécialiste » était régulièrement décrit comme un point de vue particulier, pour ainsi dire sectoriel, ce qui s'éloigne considérablement du modèle des Lumières, dans lequel les savants ont vocation, à partir d'un point de vue détaché, à éclairer le public.

Comme le « secteur » de la société qui est concerné est en même temps celui qui engendre l'information (ou l'acquiert rapidement) et celui qui abrite des initiatives qui sont jugées potentiellement dangereuses pour l'humanité, la neutralisation de la prévalence des spécialités apparaissait comme un motif de précaution. À l'inverse, donner la parole à tout un chacun, revient à permettre à des informations potentiellement précieuses de trouver leur chemin dans l'argumentation et finalement dans la délibération publique, sans être refoulées à cause des centres d'intérêt et du langage propres à des spécialistes. À l'arrière-plan, on trouve le souci de voir la société bénéficier véritablement de l'effort de recherche et des stratégies de précaution ménageant une place importante à l'acquisition d'information, dans l'adaptation des plans d'action. Cette préoccupation conduit à vouloir éviter que l'information et les fruits de la recherche ne soient « confisqués » par une poignée de spécialistes désireux d'infléchir le cours des événements.

Cette perspective ne va pas sans véhiculer une certaine suspicion à l'égard des milieux scientifiques. Cette suspicion semble s'appuyer tacitement sur l'hypothèse d'après laquelle le jugement moral des personnes qui sont à l'origine des initiatives suspectes est susceptible d'être

altéré par des considérations externes – *i.e.* autres que scientifiques – ou par la prédominance de la passion de connaître ou d’innover sur tout autre motif. À cet égard, on peut noter le parallèle qui existe entre le mythe de l’« apprenti sorcier » et la présomption largement répandue d’après laquelle, en l’absence de répression socialement organisée, les scientifiques *feront* tout ce qu’il est *possible* de faire, sans en exclure le pire. Quand bien même leurs recherches seraient orientées vers la protection, la sûreté ou la sécurité, elles appelleraient une surveillance particulière (en vertu d’une sorte de corrélation, semblable à celle que discute Socrate au livre I de la *République* de Platon, entre l’excellence dans la protection contre un mal et l’habileté dans l’art de provoquer ce mal).

Les craintes à l’égard de la science se nourrissent des représentations au sujet du passage d’une science responsable (et capable de synthèse) à une science spécialisée et moins réflexive. Aux yeux des non-spécialistes, il faudrait alors disposer de garanties de précaution, allant au-delà de la simple confiance dans la recherche, parce que les scientifiques n’ont pas nécessairement une vision adéquate des enjeux de ce qu’ils entreprennent. Il est de fait que la science et la technologie reposent d’une manière essentielle sur la division du travail, ce qui entraîne l’impossibilité pour quiconque de tout comprendre soi-même et la nécessité de la confiance accordée aux spécialistes par des spécialistes d’autres domaines – comme y a insisté B. Saint-Sernin dans une perspective épistémologique (1995, 2007). Dans ce régime de la rationalité, des initiatives importantes peuvent être prises en l’absence du recul nécessaire.

Dans la transition de la rationalité des « Lumières » vers cette sorte de rationalité limitée collective, il est alors aisé de faire ressortir l’intérêt de contraintes institutionnelles, s’imposant à tous et exprimant très fortement une logique de précaution salutaire pour l’humanité. En effet, en l’absence de recul suffisant à l’échelon individuel, on ne peut compter seulement, à cette fin, sur la prudence de chaque chercheur. Il faut, par exemple, encadrer les recherches génétiques ou l’expérimentation sur l’homme par la législation, tout en complétant cette législation par des chartes d’éthique et l’institution de comités d’éthique. Cette logique a vocation à contrebalancer l’enthousiasme naïf pour les découvertes et la nouveauté, même si le souci de précaution, en lui-même, ne doit évidemment pas être confondu avec l’hostilité au progrès dans les connaissances ou dans l’évolution des techniques.

c) Nouveaux enjeux pour la participation et l’interprétation

L’évolution des idées dominantes sur la science, marquée par la transition que nous venons de décrire à grands traits, joue un rôle dans la projection du souci de précaution sur les

rapports entre groupes au sein de la société. Tout se passe comme si, désormais, le souci de précaution devait conduire à des aménagements dans la manière de tenir compte des avis des uns et des autres, dans le débat public ou dans le conseil aux institutions. On le voit positivement dans les États généraux de la bioéthique et, négativement, dans le débat français sur les nanotechnologies, dont l'échec relatif a été imputé à une représentation déséquilibrée des différents courants d'opinion, faisant la part trop belle aux experts les plus influents auprès des autorités publiques. Se dessine donc une évolution dans la logique de la précaution institutionnalisée, avec des conséquences potentielles pour l'organisation de la délibération publique.

Faire preuve de précaution, en effet, ce n'est pas seulement (comme dans la perspective classique) se préparer à recevoir et à traiter de l'information et de nouvelles connaissances pendant que l'on met des plans d'action à exécution, dès lors qu'ils peuvent bénéficier de ces apports. Il convient aussi de laisser s'exprimer des groupes divers et des représentants de la population concernée, tout en prévoyant des mécanismes pour que cette expression ait un impact adéquat dans la délibération, en permettant un usage approprié des connaissances et des arguments associés à différents points de vue, y compris en cas de divergence¹¹. De la sorte, on peut finalement espérer neutraliser les biais ou les ambitions, comme aussi l'étrécissement de vue ou la perte de contact avec certaines réalités importantes, qui risqueraient d'entraîner dans des directions à la fois contestables et insuffisamment flexibles. On peut espérer faire fructifier l'information acquise au bénéfice du plus grand nombre, alors même que ni les sciences empiriques ni la philosophie ne peuvent se prononcer sur le bien de l'humanité à partir d'une position de surplomb¹².

Cette projection de la précaution sur la structure des rapports entre acteurs sociaux est favorisée par l'importance accrue donnée aux aspects sociaux du comportement des chercheurs ou à la dangerosité perçue de certaines techniques, spécialement en conjonction avec leurs usages prévisibles ou possibles. On peut citer aussi la prise de conscience du

¹¹ Voir à ce propos : S. French, J. Rios et T.J. Stewart, « Decision Analysis and Scenario Thinking for Nuclear Sustainability » (2011), disponible sur internet à l'adresse suivante : http://www2.warwick.ac.uk/fac/sci/statistics/staff/academic-research/french/publications/decision_analysis_and_scenario_thinking_for_nuclear_sustainability.pdf

¹² Comme l'écrit Emmanuel Malolo Dissakè, dans son enquête sur les nouvelles responsabilités de la philosophie par rapport au savoir : « Il s'agit de penser l'humanité, ou plutôt la survie de l'humain en notre temps, en sachant que l'on n'a pas le privilège d'une position de surplomb, que l'on n'a pas la vision de nulle part, que l'on n'est pas cet œil extérieur qui regarde objectivement [...] » alors même que les savoirs, porteurs d'enjeux énormes, sont décrits comme « un ensemble de jeux avec leurs règles explicites et surtout implicites », dont on peut évidemment penser qu'ils sont potentiellement menaçants (« Identification, spécialisation ou désunion. Plaidoyer pour la modestie », in *Philosophie et savoirs*, opuscule n°11 de la série Journée de la philosophie à l'UNESCO - 2002, M. Goucha (dir.), Paris, UNESCO, 2004, p. 13-55 ; p.51).

caractère essentiellement contestable de l'expertise, dans de très nombreux champs de la connaissance et de l'action, notamment à l'occasion de scandales sanitaires¹³.

L'influence de certains développements de la philosophie morale et politique, relatifs au pluralisme et aux contraintes qui doivent en résulter pour l'organisation de la délibération publique, n'est pas à négliger non plus. En effet, dans les réflexions contemporaines sur le statut de l'expertise éthique, on met volontiers en avant la nécessité de compléter l'expertise formelle – par exemple, celle des philosophes – par la « compétence morale » du non-éthicien, ou par le bon sens d'une personne concernée par l'exigence morale. Ce type de préoccupation contribue à renouveler l'intérêt pour une participation large au débat éthique et à l'évaluation collective des risques affectant la société dans son ensemble.

4. Conclusion

La mobilisation du principe de précaution dans le monde contemporain est profondément affectée par l'évolution des idées au sujet de l'expertise et de son rapport aux capacités de décision collective. Le recours à un principe général, tel que le principe de précaution, est destiné à nous prémunir contre les risques de l'opportunisme. Cependant, sa mise en œuvre ne peut s'entendre qu'en rapport avec la réalité des processus institutionnels et du débat public.

Outre les difficultés inhérentes à la rationalité pratique dans la planification de l'action quand l'information varie, on peut craindre un manque de rigueur dans l'interprétation et la traduction pratique du principe de précaution. L'insistance nouvelle sur la participation du public a notamment vocation à empêcher la prévalence exclusive du point de vue de certains groupes de la société, quant à l'interprétation à retenir à propos des principes de référence de l'action collective, tel le principe de précaution.

¹³ Cette prise de conscience stimule en effet l'intérêt pour une forme profonde de pluralisme, dans laquelle on s'intéresse positivement à la diversité des points de vue, associés à différents groupes (au lieu d'y voir seulement des éclairages latéraux devant intervenir dans l'élaboration d'un point de vue collectif unique). Dans cette perspective, il est non seulement politiquement avisé, mais aussi utile à des fins de prudence collective, de cultiver l'articulation institutionnelle de différents points de vue, en offrant à ces derniers des occasions adéquates de s'exprimer et de peser sur les décisions. V. en ce sens les analyses de Gilbert Hottois à propos de l'expérience belge en bioéthique, adossées à la thèse d'après laquelle « la diversité et la persistance de dissensus doivent être considérées comme une chance plus que comme un handicap, à condition toutefois que le débat qu'elles entretiennent soit plus complètement informé, transparent et ouvert » (G. Hottois, *Essais de philosophie bioéthique et biopolitique*, Paris, Vrin, 1999, p. 167).

Nous voyons aujourd'hui le souci de la précaution s'infléchir dans le sens d'un évitement de toute « dérive » dans la mobilisation des principes de l'action collective, par exemple le principe d'après lequel il faut accompagner le progrès scientifique et technique d'une manière compatible avec le respect de la dignité humaine et de l'environnement. Les principes généraux de ce genre sont exposés à une certaine variabilité quant à leur mise en œuvre – une variabilité qui pourrait être entretenue notamment par des transactions entre les institutions, par des stratégies opportunistes au sein des organisations, par des ambitions individuelles ou bien encore par des biais propres à des milieux sociaux particuliers, tels que les milieux scientifiques. Le résultat en serait un laxisme excessif revenant à vider les principes de leur substance.

L'un des facteurs de la variabilité dans la mise en œuvre des principes réside dans l'arbitraire dans le choix des interprétations, au gré des circonstances. L'enjeu est alors la précaution collective face à un usage inapproprié des principes que l'on prétend endosser. De ce point de vue, le principe de précaution vient compléter les autres valeurs, normes ou principes qui sont mobilisés dans les stratégies collectives, les politiques ou la législation. Il vient rappeler que des dangers très substantiels peuvent être perdus de vue lorsqu'on se concentre sur certains de ces aspects normatifs en oubliant les autres, ou sur la base d'une pondération (ou hiérarchisation) contestable. On comprend alors que l'usage du principe de précaution à titre régulateur ait à bénéficier d'une participation large et d'un effort collectif de remise à plat des hiérarchies traditionnelles du savoir, afin de donner un rôle important à l'observation locale ou aux valeurs particulières à des sous-groupes de la société. Le principe de précaution doit donc aujourd'hui s'entendre en rapport avec les risques dans la variabilité et la mise en œuvre des principes de l'action, et aussi en rapport avec la prise de parole de différents groupes ou individus dans la société, dans la mesure où ceux-ci peuvent être porteurs de messages ou avertissements valant pour l'ensemble de la société. Dans cette perspective, il a vocation à se laisser traduire, de plus en plus, dans l'organisation collective de la délibération.

Bibliographie

Arrow K., et A.C. Fisher 1974 « Environmental Preservation, Uncertainty and Irreversibility », *Quarterly Journal of Economics*, 88, p. 312-319.

Baron J., 1998 *Judgment Misguided. Intuition and Error in Public Decision Making*. New York et Oxford, Oxford University Press.

Bellivier Fl., Brunet L., Lhermitte M.-A., Labrusse-Riou C. et C. Noiville 2006 « Les limitations légales de la recherche génétique et de la commercialisation de ses résultats : le droit français », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 58(2), p. 275-318.

Bizouarn Ph., 2003 *Décision médicale et rationalité : l'incertitude d'une action*, Thèse de doctorat en philosophie de l'Université de Marne-La-Vallée, soutenue le 7 Novembre 2003.

Bratman M., 1987 *Intentions, Plans and Practical Reason*, Londres, Harvard University Press.

Checkland P., 2001 « Soft Systems Methodology in Action: Participative Creation of an Information Strategy for an Acute Hospital », in J. Rosenhead et J. Mingers (dir.) *Rational Analysis for a Problematic World Revisited*, Chichester, John Wiley and Sons.

Feltz B., Goujon, Ph., Hériard-Dubreuil, B., Lavelle, S. et W. Lesch (dir.) 2007 *Éthique, technique et démocratie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.

Freixas X., et J.-J. Laffont, 1984, « The Irreversibility Effect », in M. Boyer et R. Kihlstrom, dir., *Bayesian Models in Economic Theory*, Amsterdam, North Holland.

French S., J. Rios et T.J. Stewart, « Decision Analysis and Scenario Thinking for Nuclear Sustainability » (2011), disponible sur internet à l'adresse suivante :

http://www2.warwick.ac.uk/fac/sci/statistics/staff/academic-research/french/publications/decision_analysis_and_scenario_thinking_for_nuclear_sustainability.pdf

Gauthier D., 1988 *Morals by Agreement*, Oxford, Oxford University Press.

Godard O., 2005 « The precautionary principle. Between social norms and economic constructs ». *Cahiers de la chaire "Développement durable"* (EDF/ Ecole polytechnique, France), 2005-019.

Guibet Lafaye C., et E. Picavet 2009 « Réponse à la nouveauté et création des valeurs sociales », in *La Création, Définitions et défis contemporains*, S. Dallet, G. Chapouthier et E. Noël (dir.), Paris, L'Harmattan.

Guibet Lafaye C., et E. Picavet, 2011 « Normes sociales et institutions dans les jugements sur l'opportunisme », in A. Banoun et L. Dufour (dir.), *L'opportunisme. Une approche pluridisciplinaire*, Paris, Hermès-Lavoisier, ch. 9.

Henry C., 1974 « Investment Decisions under Uncertainty: the Irreversibility Effect », *American Economic Review*, 64, p. 1996-1012.

Henry C. et M. Henry 2004 « L'essence du principe de précaution : la science incertaine mais néanmoins fiable », *Entreprises et biens publics*, n° 13, p. 5-18.

Hottois G., *Essais de philosophie bioéthique et biopolitique*, Paris, Vrin, 1999.

Jaffray J.-Y., 2002 « Choix séquentiels et rationalité », in *Probabilités subjectives et rationalité de l'action*, Th. Martin (dir.), Paris, CNRS Éditions, ch. 2.

Jonas H., 1990 *Das Prinzip Verantwortung*, Francfort, Insel Verlag, 1979 ; tr. fr. J. Greisch, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf.

- Laffont J.-J., 1991 *Économie de l'incertain et de l'information*, vol. 2 du *Cours de Théorie Microéconomique*, Paris, Economica.
- Lancry P.-J. 1982 *Théorie de l'information et économie*, Paris, Economica.
- Lenoble J. et M. Maesschalck 2010 *Democracy, Law and Governance*, Farnham et Burlington, Ashgate.
- Malolo Dissakè E., « Identification, spécialisation ou désunion. Plaidoyer pour la modestie », in *Philosophie et savoirs*, opuscul n°11 de la série « Journée de la philosophie à l'UNESCO – 2002 », M. Goucha (dir.), Paris, UNESCO, 2004, pp. 13-55.
- Martin Thierry, « Le principe de précaution et l'aversion au probable », in André Larceneux et Marguerite Boutelet (dir.), *Le Principe de précaution. Débats et enjeux*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005, p. 11-19.
- Massé P., 1964 *Le choix des investissements*, Paris, Dunod.
- McClellenn E.F., 1990 *Rationality and Dynamic Choice : Foundational Explorations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Noiville C., 2000 « Embryon humain et clonage », in C. Labrusse-Riou, B. Mathieur et Noël-Jean Mazen (dir.), *Revue générale de droit médical*, n° spécial : *La recherche sur l'embryon : qualifications et enjeux*, 2000.
- Picavet E., 2003 « L'espèce humaine et la menace bioéthique », *Cités*, n°15, p. 143-146.
- Plaud S., et A. Zielinska (dir.), 2010 dossier « Les institutions saisies par le principe de précaution », mai 2010, *Éthique économique* (Canada). <http://ethique-economique.net/>
- Roy O., 2009 *Thinking before acting. Intentions, logic, rational choice*. Amsterdam, Institute for Logic, Language and Computation publications.
- Saint-Sernin B., 1995 *La raison au vingtième siècle*. Paris, Seuil.
- Saint-Sernin B., 2007 *Le rationalisme qui vient*. Paris, Gallimard.